



Vœu présenté par l'intersyndicale CGT – FO – FSU – UNSA
de la DDT du Gers au CTPS du 14 septembre 2010
Transfert du Parc

Depuis le début de la procédure de transfert des Parcs, nos organisations ont dénoncé le retard qui était pris dans la promulgation des décrets prévus par la loi. Les premiers Parcs et leurs personnels ont été transférés le 1^{er} janvier 2010, en l'absence de ces textes pourtant fondamentaux. Ces décrets sont indispensables pour l'avenir des Ouvriers de Parc, leurs garanties statutaires, leurs garanties salariales, leurs garanties de carrières, la garantie de leurs pensions, leurs droits.

Le CTPS de la DDT du Gers, réuni le 14 septembre 2010 demande que l'ensemble des décrets relatifs aux transferts des Parcs et à l'avenir de leur personnel, prévus par la loi, soient promulgués immédiatement.

Le CTPS demande que le ministère, l'ADF et les organisations syndicales se réunissent en table ronde immédiatement pour débloquer la situation de ce transfert, conformément aux engagements pris suite à la journée unitaire de grève et de manifestation à Paris le 20 mai 2010,

Le CTPS demande l'abandon pur et simple des modifications du statut de 1965. Ce toilettage est perçu comme une dégradation volontaire destinée à forcer la main des OPA qui souhaiteraient rester sous le statut d'Etat, plutôt que d'opter pour la fonction publique territoriale. Le droit d'option est et doit rester un choix libre et non faussé.

Le CTPS demande la prise en compte des légitimes revendications des Ouvriers de Parc ainsi que des réponses à leurs questions et à leurs inquiétudes. Le mépris de la part du ministère qu'ils ont ressenti à l'annonce du montant ridicule de revalorisation des trois premiers niveaux de grades de leur grille n'est qu'une des expressions de leur profond malaise.

Le CTPS demande que les organisations syndicales soient étroitement associées à l'ensemble des réflexions et des opérations relatives aux transferts, tant à l'échelon national, qu'à l'échelon départemental, comme cela a été le cas dans le Gers.